

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 36 (1948)

Heft: 744

Artikel: 1921 - 10 janvier - 1048

Autor: Gourd, Emilie

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-266452>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Compte de Chèques postaux I. 943

Paraît tous les quinze jours le samedi

FONDATRICE DU JOURNAL Emilie GOURD RÉDACTION M ^{me} WIBLE-GAILLARD, 10, rue des Granges ADMINISTRATION ET ANNONCES M ^{lle} Renée BERGUER, 7, route de Chêne	Organe officiel des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses Les articles signés n'engagent que leurs auteurs	ABONNEMENTS SUISSE 1 an Fr. 6.- » 6 mois » 3.50 ETRANGER » 8.- Le numéro » 0.25 Les abonnements partent de n'importe quelle date
---	---	--

Il suffit d'une voix
pour signaler une impos-
ture ou annoncer que le
soleil se lève. Si cette
voix se taisait, les pierres
clameraient. Si elle crie,
les pierres lui font écho.

Ch. WAGNER.

Problèmes féminins

à la

Session des Droits de l'Homme

Au moment où Mme Roosevelt, retardée dans son voyage à tire d'aile, par l'inclemence de la saison, ouvrirait à Genève la deuxième session de la Commission des Droits de l'Homme, je pensais à l'intérêt passionné que Mlle Gourd aurait porté à cette réunion internationale sous le signe d'une présidence féminine éminente.

Engagée moi-même dans le travail social sur plan international, j'ai été témoin depuis 1927 des efforts de Mlle Gourd pour la cause féminine, j'ai suivi sa chronique alerte de toutes les activités internationales où le rôle féminin était toujours souligné, encouragé. Le « Mouvement féministe » en remontrant jusqu'à ses débuts pourrait extraire des compte rendus rédigés par Mlle Gourd une véritable encyclopédie des multiples problèmes féminins ainsi qu'un « Who is who » de la Femme dans la vie internationale. Je présente en passant cette suggestion à la très compétente rédactrice actuelle.

Combien de Déléguées de pays les plus divers, de professions et de spécialités variées M^{lle} Gourd n'a-t-elle pas présentées à ses lectrices. Dès lors qu'une femme prenait sa tâche à cœur dans un domaine quelconque relevant des questions internationales, Mlle Gourd lui ouvrait son cœur et les colonnes de son journal. Il y avait les Assemblées de la Société des Nations et les Conférences du Travail ; tout le long de l'année se succédaient des Commissions de toute nature : Questions sociales, mandats, minorités, traite des femmes, protection de l'enfance, coopération intellectuelle, statut de la femme etc. Mlle Gourd ne perdait de vue aucune occasion. Elle quittait un entretien avec la Comtesse Apponyi, éminente représentante de la Hongrie à presque toutes les Assemblées genevoises pendant la double décennie entre les deux guerres mondiales, pour discuter avec Miss Margaret Bondfield, qui venait d'accéder à la lourde charge de ministre du travail dans son pays. Elle se hâtait d'organiser une conférence pour Mme Grabinska, premier juge pour enfants en Pologne, qui allait devenir déléguée en vue à la Commission des Questions Sociales. — Elle s'initiait ensuite aux tâches du Women's Bureau avec Miss Mary Anderson des Etats-Unis, ou encore aux travaux du Children's Bureau de ce même pays en parlant avec Miss Julia Lathrop ou Miss Grace Abbott. Elle complétait enfin son tour d'horizon, par un entretien avec Mme Luh Tsen T. Liu, professeur d'histoire à Nankin et conseiller technique de sa délégation à Genève.

Mais revenons au présent, à cette Commission des Droits de l'Homme où la place de la femme ne fut pas oubliée. A la demande de la Déléguée de l'Inde, la Commission a précisé, dans un commentaire, que chaque fois qu'elle a fait usage du mot « hommes » la Commission a visé à la fois les hommes et les femmes.

S'il s'agit des droits politiques de la femme, la Commission des droits de l'Homme, attentive au point de vue unanime des organisations féminines présentes, a adopté l'art. 21 qui exclut dans ce domaine toute discrimination. Il y est dit : « Toute personne, sans discrimination, a le droit de prendre une part effective au gouvernement de son pays ».

Sur ce plan des droits politiques, il y avait, je l'ai dit unanimité féminine. La question du travail de la femme a cependant dévoilé une traditionnelle divergence de vue, bien connue déjà de Mlle Gourd, qui a relaté dans son journal, sans le partager vraiment, le point de vue de l'open door.

1921 - 10 Janvier - 1948

Le premier numéro de janvier ouvre l'année nouvelle et commémore pour un grand nombre d'abonnés un douloureux anniversaire. C'est l'heure où la rédactrice s'interroge, se demande comment elle doit renouveler le journal selon l'esprit de la fondatrice, dans quelle mesure elle doit prêter l'oreille aux critiques et aux suggestions qui lui parviennent.

Nous sommes sûre de répondre au vœu de nombreuses lectrices en rééditant, aujour-

d'hui, un article de Mlle Gourd qui leur montrera que les mêmes problèmes se posent toujours à cette même rédaction, jour pour jour, à 27 ans de distance ; c'est peut-être un moyen facile de nous excuser des déficits du « Mouvement », qu'on nous pardonne.

Deux amies, deux collaboratrices de Mlle Gourd, dans des domaines différents, Mlle de Romer, dans les activités de la S.D.N. et Mme Krämer-Bach dans la lutte suffragiste

... Merci à toutes celles qui ont pris la peine d'indiquer les articles, les sujets qui les intéressaient davantage, montrant ainsi nettement ce qui, pour la majorité de nos lecteurs, fait la valeur de notre journal. En général, son double but de défenseur des droits de la femme et d'éducateur civique et social de la future citoyenne paraît apprécié, et nos chroniques parlementaires, nos nouvelles du mouvement à l'étranger, nos études sur des questions sociales et morales, nos biographies de féministes semblent rencontrer l'approbation générale. Plusieurs même nous disent que, selon elles, le *statu quo* est préférable à l'inconnue des changements, et nous rappellent amicalement que « le mieux est l'ennemi du bien ».

D'autres, en revanche, sans formuler de critique spéciale, nous signalent des réformes à apporter, des modifications à introduire. Et là se manifeste la plus réjouissante diversité. Car, alors que l'une avoue qu'elle lirait bien plus facilement le *Mouvement* s'il ne paraissait qu'une fois par mois, une autre ne souhaite rien tant que le moment où il sera hebdomadaire ! L'une se plaint que les nouvelles des Sociétés féminines tiennent trop de place, alors qu'une communication téléphonique affirme que de cette façon, au contraire, se manifeste la vitalité de notre mouvement. Une autre déclare que, la politique ne l'intéressant pas, elle voudrait entendre traiter plus fréquemment des sujets littéraires : celle dont la réponse vient ensuite assure précisément au contraire que ce sont les questions de politique telles que nous les présentons qu'elle préfère à tout le reste. « Trop exclusivement suffragiste, pas assez largement féminin », dit une autre, à quoi une autre encore répond : « le seul journal vraiment suffragiste où cette importante question ne soit pas noyée par d'autres ». Et ainsi de suite... Je vous en prie, à qui entendre ?...

Toutefois, en étudiant attentivement ces desiderata, on se rend bien compte que ces diversités se fondent dans quelques courants de portée plus générale.

Quelques-unes de nos « plébiscitaires » (on excusera ce néologisme !) demandent

tout simplement que nous ajoutions à la liste des sujets que nous traitons quelques autres d'un ordre analogue : carrières féminines actuelles ou futures, notions de droit usuel utiles aux femmes, leçons d'instruction civique, activité philanthropique féminine, féminisme historique, portraits de femmes remarquables à un titre ou à un autre, etc. Rien de plus facile, et nous pouvons dès maintenant leur dire que nous faisons les démarches voulues pour que soient traitées dans le courant de l'année 1921, si ce n'est toutes ces questions complètement, du moins certaines d'entre elles partiellement. Peut-être aussi faut-il rappeler à celles de nos abonnées plus récentes qui ont exprimé ces vœux que, depuis huit ans, beaucoup de ces sujets-là ont déjà eu leur place dans nos colonnes ?

D'autres vont plus loin. Elles demandent un élargissement de notre champ de travail, et réclament que nous atteignions un public plus étendu, des milieux sociaux plus divers. Les unes, regardant du côté des intellectuelles, voudraient que, par des études sur l'action des femmes en littérature ou en art, nous nouions le fil entre ces activités-là et la nôtre ; que, soulignant l'œuvre des femmes dans tous ces domaines, nous montrions sur une plus vaste échelle de quoi la femme est capable, tout en introduisant un peu de grâce littéraire, un sourire d'art, dans nos colonnes sévères. Les autres se préoccupant, elles, des milieux populaires, ceux de la campagne surtout, se demandent comment nous pourrions les atteindre : causeries familiales, détails de la vie de tous les jours, recettes de cuisine même...

La question est assez importante pour mériter que l'on s'y arrête un instant.

Evidemment le journal qui réaliserait ce double programme, en maintenant en outre son programme actuel de féminisme militant et éducatif à la fois, serait le journal idéal. Nous croyons cependant qu'il faudrait pour ce faire qu'il fût aussi un journal quotidien, disposant par conséquent d'assez de place pour traiter tout à tour, et dans une harmonieuse proportion tous ces sujets...

Cette remarque n'est pourtant pas un

enterrement de cette suggestion. Car nous aussi, nous avons souvent déploré de devoir nous cantonner trop étroitement derrière notre ligne de conduite, de risquer de paraître sectaires ou tout au moins exclusives dans nos préoccupations, et notre rêve serait de voir le *Mouvement* accessible à toutes les femmes conscientes d'une tâche à remplir, quelle qu'elle soit. C'est pourquoi, et sans nous en dissimuler les difficultés, sommes-nous toutes prêtes à tenter un essai.

Qu'on ne nous taxe pas de partialité en faveur des intellectuelles, si nous ne pouvons pas, pour le moment, offrir de solution précise au grave problème d'intéresser les femmes de la campagne à notre mouvement. Problème infiniment plus complexe que ne le pensent celles qui croient que quelques recettes de cuisine ou de tricot, glissées dans un coin du *Mouvement*, suffiraient à nous gagner des lectrices. Plusieurs de nos amis consultés pensent que, pour atteindre ce but, il faudrait une refonte complète de notre œuvre, la conception d'un journal sur un autre plan. D'autres supplient que l'on ne fasse pas intervenir dans notre organe l'élément pot au feu, que, disent-elles avec raison, on trouve dans d'autres feuilles, et qui changerait complètement l'allure de la nôtre. Personnellement, nous sommes très perplexes...

Un programme ne peut être chose rigide et immuable. Il doit pouvoir se modifier et évoluer suivant les circonstances et les périodes durant lesquelles il est appelé à servir. C'est pourquoi, moins naïvement inexpérimentée qu'il y a 8 ans, nous ne construisons pas, après cette consultation, un édifice magnifique dans lequel viendraient se placer à l'étage déterminé d'avance tous les éléments multiples et divers qui nous ont été suggérés. Nous croyons plus sage de dire à nos amis que, comme par le passé, nous mettrons tout notre cœur à les satisfaire, à les intéresser, à les renseigner, à discuter avec eux, à éveiller parfois aussi leur conscience... Que, tout simplement et tout franchement — nous ferons de notre mieux.

(Après le plébiscite.)

Emilie Gourd, 10 janvier 1921.

Or, à propos de l'art. 24 de la Déclaration des droits de l'Homme, la question du droit au travail de la femme et de son salaire ont été posés. Sans doute l'idée de « salaire égal à travail égal » devait rencontrer la pleine approbation de tous les groupements féminins, mais l'amendement apportant ce bénéfice était formulé comme suit : « Les femmes ont le droit de travailler dans les mêmes conditions que les hommes et de recevoir à travail égal un salaire égal ». Ainsi que le fit très justement remarquer Mme Roosevelt, la première phrase mettait en danger toute la législation protectrice de la femme engagée dans l'industrie. Au nom de l'Union internationale des ligues féminines catholiques que je représentais à ces débats, je m'associé au point de vue clairvoyant de la présidente, et demandai que dans le commentaire à l'article en question on n'oublie pas l'importance des dispositions législatives qui protègent la femme, notamment

en ce qui concerne les travaux particulièrement dangereux ou encore les travaux de force.

La représentante du bureau de la Commission du statut de la femme, Mme Bodil-Begtrup (Danemark), qui prit une part active aux travaux de la session, essaya d'aplanir la difficulté, et nous tombâmes d'accord sur un texte de commentaire. La Commission fit cependant en dernière lecture, un geste courtois à l'égard de la femme, en adoptant un texte d'article qui ne nécessitait plus de commentaire car il parle seulement des avantages dont bénéficient les hommes, il est formulé comme suit : « Les femmes ont droit dans leur travail aux mêmes avantages que les hommes et elles doivent recevoir à travail égal un salaire égal ».

Les organisations féminines eurent aussi à prendre attitude dans un autre grand problème qui s'est posé à la Commission des droits de l'Homme. Il s'agissait du

« droit à la vie ». Les projets de texte actuels, art. 4 de la Déclaration et 5 de la Convention affirment le droit à la vie des innocents. Ces articles n'entrent pas cependant dans le vif du débat, à savoir si le droit à la vie peut connaître des discriminations d'âge ou si la vie de l'enfant doit être protégée à partir du moment de la

